



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 2 octobre 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécurité routière Bilan et programmation des contrôles routiers

#### **Bilan de la semaine du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2017 :**

Durant cette semaine, les forces de l'ordre ont réalisé **208 contrôles routiers** à l'occasion desquels **780 infractions** ont été relevées, dont **30 alcoolémies**.

**573 excès de vitesse ont, par ailleurs, été enregistrés.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **22 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **55 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

#### **Bilan depuis le 1<sup>er</sup> janvier**

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre ont réalisé **7 683 contrôles routiers** à l'occasion desquels **16 940 infractions** ont été relevées, dont :

- **11 500 excès de vitesse ;**
- **674 alcoolémies.**

Ces contrôles ont conduit à :

- **661 permis de conduire ont été suspendus ;**
- **1 723 véhicules ont été immobilisés lors de ces contrôles.**

Le préfet en appelle au civisme et à la responsabilité de chaque usager de la route. La sécurité de tous implique le respect des règles du code de la route et une conduite adaptée aux conditions extérieures (état de la route, trafic, conditions météo, etc.).

#### **Quelques règles essentielles de sécurité**

- Adaptez votre vitesse aux circonstances : lieux traversés, conditions de circulation et conditions climatiques, état de la chaussée, chargement du véhicule, état des pneus.

- La distance d'arrêt augmente avec la vitesse. Elle correspond à la distance parcourue pendant le temps de réaction du conducteur ajoutée à la distance de freinage du véhicule. Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse. La distance de freinage du véhicule dépendra de l'état de la chaussée, mais surtout de la vitesse.

- Il est donc primordial de respecter les distances de sécurité. Sur la route, laissez au moins 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.

- Redoublez de vigilance la nuit. Les feux de croisement n'éclairent qu'à 30 mètres. A 70 km/h, l'obstacle qui surgit dans la zone éclairée est inévitable.

## **Programmation de contrôles routiers**

Du 2 au 8 octobre 2017, les forces de l'ordre poursuivront les contrôles routiers.

Parmi ceux-ci, certains se dérouleront aux dates et lieux suivants :

02/10 : RD2 Alissas  
Privas

03/10 : RD86 entre Limony et Cornas  
RD820 entre Serrières et Annonay  
RD82 entre Annonay et Andance  
RN102 entre Saint-Didier-sous-Aubenas et Labégude

04/10 : RD579 entre Vagnas et St Sernin

05/10 : RN102 entre Saint-Etienne-de-Fontbellon et Vals-les-Bains  
RD86 entre Le Teil et Soyons  
Soyons

06/10 : RD104 entre Le Pouzin et Aubenas  
RD104 Veyras et Privas

07/10 : RN102 entre Le Teil et Lavillatte  
RD86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol  
CD533 Saint-Péray

08/10 : RN102 entre Le Teil et Lavillatte  
RD86 entre Limony et Bourg-Saint-Andéol  
RD533 entre St-Péray et St-Agrève

### **Contacts presse :**

Cabinet du préfet – Pôle communication interministérielle

Téléphone : 04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09

Télécopie 04 75 66 50 93

Courriel : [pref-communication@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-communication@ardeche.gouv.fr)

